

Inscription complète à renvoyer avant le 9 Novembre Les inscriptions se feront par ordre d'arrivée.

24ème VIDE GRENIER DES PETITS LUTINS de ST PERDON DIMANCHE 25 NOVEMBRE 2018

Salle polyvalente : A côté de l'école
visiteurs: entrée gratuite de 9h à 18h (accès handicapés)
Salle chauffée, restauration sur place

- *Intérieur : 10€ la table de 2m (table et chaise fournies) – **limité à 3 tables !**
- *Sous chapiteau : 6€ la table
- *Extérieur : 3€ le mètre, (tables non fournies)

Accueil des exposants à partir de 6H45 (sur place un organisateur vous indiquera votre emplacement.)
Afin de permettre un roulement pour le parking visiteur nous demandons aux exposants une fois installés de se garer sur les parkings latéraux

Auprès des Petits Lutins – 07 67 10 73 79 (nouveau numéro !)
A renvoyer à : **Les Petits Lutins -Mairie de St Perdon -40090 St Perdon**

Nom..... réservé a l'organisation:
Fiche n°

Prénoms.....

Adresse.....

Code postal Tel:
port:

Commune mail: @.....

Commentaire:

Pour tout enregistrement, joindre IMPERATIVEMENT:

1) le règlement à l'ordre de l'Association « Les Petits Lutins »

Nombre de tables en intérieur (max.3)	X 10€=.	€
Nombre de tables sous chapiteau.....	X 6€=	€
Nombre de mètres en extérieur	X 3€=	€

2) La photocopie d'une pièce d'identité recto-verso

3) Compléter la fiche au dos ⇒⇒⇒⇒⇒⇒⇒⇒⇒⇒⇒⇒⇒⇒⇒

Règlement intérieur du vide grenier de Saint-Perdon

- Les fiches d'inscriptions devront parvenir à l'organisation impérativement accompagnées du règlement à l'ordre de l'Association « Les Petits Lutins », de la photocopie recto verso d'une pièce d'identité, ainsi que de l'attestation ci jointe.
- L'installation des exposants est autorisée de 6h45 à 9h00 du matin.
- Le tarif de la table de 2m à l'intérieur est de 10€. L'organisation s'engage à fournir chaises et tables.
- Le tarif du mètre linéaire à l'extérieur est de 3€. Les tables ne sont pas fournies.
- Le tarif sous chapiteau est de 6 €. Les tables sont fournies
- A l'intérieur des salles, il est demandé, pour des raisons de sécurité, de ne pas boucher les issues de secours et de limiter l'exposition d'objets devant les tables.
- **L'attribution des places se fait dans l'ordre chronologique de réception des fiches d'inscriptions complètes.**
- En cas d'annulation de la part d'un exposant dans les 4 jours précédents à la manifestation, ses frais d'inscription ne lui seront pas restitués.
- Les particuliers non inscrits au registre du commerce et des sociétés sont autorisés à participer, dans la limite de 2 ventes au déballage par an.

DÉCLARATION SUR L'HONNEUR A COMPLETER ET A JOINDRE A L'INSCRIPTION:

Je soussigné(e):.....déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur du vide grenier de St Perdon.

Pour les particuliers:

Je soussigné(e) atteste sur l'honneur ne pas être professionnel et participer au vide-grenier en tant que particulier. Conformément à la législation en vigueur, je déclare ne pas participer à plus de deux vide-greniers dans l'année.

Fait le2018 A.....